

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 10

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Sommaire**

RMS/Octobre 1997

	Pages
<b>Editorial</b>	
Dérapiage de l'information en cas de crise	3
<b>Politique d'information</b>	
Quelques principes utiles	6
<b>Armée 95</b>	
L'action préventive au-delà de la frontière	
Div F. Greub	9
<b>Humanitaire</b>	
Expériences en Bosnie-Herzégovine	
Maj G. Ryser	14
<b>Politique de défense</b>	
Les initiatives socialistes	
Col EMG D. Brunner	17
<b>Histoire</b>	
L'application de la peine de mort dans l'armée suisse (2)	
Br L.-E. Roulet	21
<b>Armées étrangères</b>	
La Brigade franco-allemande	
Col H. de Weck	25
<b>RMS-Défense Vaud</b>	I-IV
<b>Analyse</b>	
Accueil des réfugiés et sécurité intérieure	
Ph. Richardot	33
<b>Reportage</b>	
Les « Junkers Ju-52 »	
Adj sof V. Quartier	41
<b>Nouvelles brèves</b>	44
<b>Actualité</b>	
Engagements subsidiaires de sûreté	46
<b>Revue des revues</b>	
Cap S. Curtenaz	49

## Dérapiage de l'information en cas de crise

La couverture médiatique, lors de la prise d'otages et du détournement de l'*Airbus* Alger-Marseille, entre le 24 et le 26 décembre 1994, a montré que les médias n'ont pas hésité à franchir les limites de l'acceptable.

Le 25, alors que l'avion se trouve bloqué à Alger, demande est faite au ministre français des Affaires étrangères, au cours du *Journal* de 20 heures de TF1, de confirmer la présence à bord de deux personnes de l'ambassade de France, donc de cibles de choix pour les terroristes. Il y a également l'information, juste avant l'assaut, le 26, selon laquelle l'aérogare de Marseille vient d'être évacuée, ce message pouvant être interprété par le commando comme l'annonce d'un assaut imminent. Un reportage de France 2 annonce, en direct et sans vérification, « la mort de 16 personnes, plus celle du commandant de bord, plus celle du copilote ». Information fautive, dont on peut saisir toute la portée sur les familles. Dans d'autres affaires, il y avait déjà eu de véritables traques des victimes d'attentats, des révélations d'identité avant que les familles aient été prévenues, des diffusions de photos ne tenant aucun compte du droit à l'intimité des victimes. Il ne faut pas parler de « ba-

vures », mais de technique de travail...

Les médias doivent s'interroger, comme le fait déjà la BBC, sur les règles à respecter si l'on veut faire un travail d'information responsable et de qualité en temps de crise. On ne peut pas en rester au principe selon lequel, « comme on travaille en direct, on n'a pas le temps de réfléchir. » Le témoignage du pigiste qui, le 26 décembre 1994, fournit le film de l'assaut du GIGN à Marseille mérite réflexion, car il traduit une certaine mort du journalisme dans les moments de crise, juste au moment où la fonction de journaliste s'avère vraiment essentielle. « Je filmais (...) mais j'avais du mal à croire à la réalité de l'assaut. On avait le faisceau, alors on a tout balancé comme ça, en direct, sans montage. » En cas de crise, le journaliste ne saurait jouer le rôle d'un « robinet » qu'il faut ouvrir au maximum (taux d'écoute oblige), en supprimant toutes les sécurités, avec pour seule justification, d'une absurdité déconcertante, que l'image ne ment pas.

Un travail de réflexion s'impose, avant tout au sein de la profession elle-même. On ne peut en rester à la référence instinctive se-